

Créé le 22 avril 2021 - Actualisé le 29 avril 2021

- ✓ Formation dispensée en présentiel
- ✓ Accessible aux handicapés

Réf. HAB_VEL_RECYCL_B.XLDEC

Tarif forfaitaire

Prix inter-entreprises : nous consulter
Prix intra-entreprise : nous consulter

Objectifs - aptitudes et compétences

- Appliquer les procédures de sécurité lors de travaux d'ordre électrique sur engin ou véhicule électrique
- Organiser et/ou réaliser des travaux, des interventions ou des essais sur engin ou véhicule électrique dans le respect de la norme NF C 18-550
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux

Public concerné

- Exécutant, encadrant réalisant des opérations d'ordre électrique sur engin ou véhicules électriques en tant qu'exécutant, chargé de travaux

Pré-requis

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée. Le personnel doit être capable de comprendre les instructions de sécurité.

Moyens pédagogiques

- Vidéo projecteur + PC
- Engin ou véhicule électrique mis à disposition par vos soins
- Documents constructeur de l'engin ou du véhicule
- Matériel de sécurité en démonstration : EPI, EPC, outillages...

Documentation

- 1 documentation par stagiaire. La documentation fournie au stagiaire pendant sa formation est utilisable au quotidien dans l'entreprise au cours de son activité professionnelle.

Pédagogie / Qualité / Evaluation

La pédagogie est de type D.I.A. : Découverte, Intégration, Ancrage :

► **La découverte** a pour objectif de sensibiliser les acteurs aux concepts à l'origine des méthodes à appliquer sur le terrain, et de se situer par rapport aux exigences de rigueur nécessaires à leur mise en œuvre. Elle est réalisée par le biais d'exercices à caractère ludique et de réflexions/débats, relatifs à des expériences issues du site et menés en groupes.

► **L'intégration** est constituée par l'apport des connaissances relatives aux méthodes et outils définis dans le programme.

► **L'ancrage** consiste à traiter, au cours de la formation, des applications des méthodes et outils sur des sujets issus du terrain (principe de formation-action).

Suivi pédagogique : Le formateur évalue quotidiennement par des exercices pratiques la progression des stagiaires, tient compte des difficultés rencontrées et adapte son cours en conséquence.

Contrôle qualité : Toutes nos formations font l'objet d'une évaluation qualité à chaque fin de session.

Evaluation des objectifs de la formation : Nous réalisons à chaque fin de formation une évaluation à chaud sur la base des objectifs définis dans la fiche programme. Une attestation de formation est délivrée à l'issue de toutes les formations suivies dans le cadre du programme de la formation continue.

VALIDATION : attestations de présence

Copyright © avenirformation.com : Tous droits réservés. Le programme suivant est la propriété exclusive d'Avenir Formation SAS. Il est strictement interdit de copier, altérer ou modifier le contenu de celui-ci sans le consentement préalable d'Avenir Formation.

Agence d'Angers
Tél 02 41 35 00 35
angers@avenirformation.com

Agence de Douai
Tél 03 27 95 89 04 / 05
douai@avenirformation.com

Agence de Lyon
Tél 04 37 49 66 66
lyon@avenirformation.com

Agence de Mulhouse
Tél 03 89 45 26 26
mulhouse@avenirformation.com

Agence de Rouen
Tél 02 32 19 09 00
rouen@avenirformation.com

Siège social : 447 rue Jean Perrin - ZI Douai Dorignies - BP50315 - 59351 DOUAI CEDEX

SAS au capital de 200 000 € - RCS DOUAI B 388 557 118 - NAF 8559A - SIRET 388 557 118 00048 - Centre de formation déclaré n° 31 59 0216559 - TVA FR 5638857118

www.avenirformation.com

Programme

(75 % théorie / 25 % pratique)

- Les grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension puissance
 - L'architecture des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides
 - Les principaux effets et conséquences du courant électrique sur le corps humain et ses conséquences (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures internes et externes, etc.).
 - Les règles élémentaires de prévention du risque électrique (respect des canalisations isolées), opération (connexion/déconnexion, nettoyage, manipulation, etc.) sur les générateurs dont les caractéristiques sont : une tension ≤ 60 VCC ou ≤ 25 Vac ; une capacité ≤ 180 Ah
 - Conduite à tenir en présence de risque électrique (pièces nues de tensions supérieures aux seuils).
 - La conduite à tenir en cas d'accident
 - La conduite à tenir en cas d'incendie

 - Module spécifique B1XL - DECONSTRUCTION
 - Les différents travaux avec ou sans voisinage : hors tension, sous tension
 - Le rôle des acteurs (exécutant, chargé de réparation, chargé de xxx)
 - Les dommages au véhicules/engin (atteinte à la superstructure ou aux canalisations isolées ; présence de pièces nues ; etc.)
 - Le risque électrique
 - Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans voisinage (symboles, rôles de chacun, etc.).
 - Les prescriptions d'exécution des travaux d'ordre non électrique et électrique
 - Les zones d'environnement et leurs limites
 - Les risques liés à l'activité
 - Véhicule/engin en fin de vie ou accidenté pour démantèlement (B2XL Déconstruction)
 - Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
 - Les fonctions des matériels électriques (dispositif de séparation, dispositifs de VAT)

 - Module spécifique B1XL - DECONSTRUCTION (suite)
 - Les équipements de protection collective, individuelle ainsi que l'outillage isolé et isolant : utilisation et domaine d'utilisation.
 - Consignation/déconsignation ; mise hors tension/remise sous tension
 - Les opérations sur les batteries et les limites par rapport aux travaux sous tension
 - Les risques liés aux opérations sur batteries : connexion/déconnexion ; Manipulation ; Contrôles ; Vérification de l'électrolyte ; Nettoyage (corps et plots).
 - Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation ou de mise hors tension, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)

 - Mise en situation réelle sur les installations de l'établissement et sur engin et / ou véhicules électriques
- Certains chapitres peuvent-être développés en fonction des risques spécifiques liés à l'activité et aux installations électriques du stagiaire.
- Contrôle théorique et pratique des connaissances selon la norme NF C 18-550

